

Madame Elisabeth BORREL  
47 rue du chant du merle  
31400 TOULOUSE

**A Monsieur Jacques CHIRAC  
Président de la République**

Courrier remis au Palais de l'Elysée  
le 23 octobre 2006

Monsieur le Président de la République,

Il y a 11 ans, le corps de mon mari Bernard BORREL, Magistrat envoyé par l'Etat Français à Djibouti dans le cadre de la coopération, était retrouvé en partie calciné à 80 km de Djibouti. A cet instant précis, un télégramme diplomatique de l'Ambassade de France à Djibouti annonçait au Quai d'Orsay que «Bernard BORREL s'était donné la mort».

Ce n'était que le début d'une longue série de mensonges, de rumeurs colportées parfois au plus haut niveau de l'Etat, de dissimulations, de procès verbaux volontairement erronés, d'examens médicaux orientés basés notamment sur des radiographies égarées, destinés à «étayer» la version du suicide, expression utilisée par la prévôté française.

Le 25 octobre 1996, votre Conseiller Olivier ECHAPPE me recevait à l'Elysée pour me faire part de son adhésion à la thèse du suicide et, en guise de consolation, me suggérait de me faire soigner.

En dépit de ces exhortations, je compris grâce au Professeur de médecine légale LAZARINI que la thèse officielle du suicide ne correspondait pas aux constatations médico-légales faites dans le cadre d'une première information pour causes de la mort. Dès lors, je n'ai plus accepté cette «vérité» imposée qu'ont pourtant tenté de consolider les premiers Juges d'Instruction parisiens chargés du dossier d'instruction jusqu'à leur dessaisissement en juin 2000.

J'ai clairement exprimé mon désir de voir l'Etat Français prendre ses responsabilités en aidant la justice à faire la lumière sur les circonstances de cet assassinat. La réponse écrite d'un autre conseiller de l'Elysée, Monsieur ANTONETTI, me faisait savoir «qu'il m'était loisible» en ma qualité de partie civile de demander des actes d'instruction. L'assassinat d'un Magistrat ne semblait pas être la préoccupation essentielle de votre Conseiller pour les questions de justice.

Depuis 2002-2003, de nouvelles expertises médico-légales ne laissent aucun doute sur la réalité de l'assassinat.

De manière incompréhensible pour moi, ce revirement dans l'instruction ne provoque aucune réaction de l'Etat Français. La promesse du Procureur de la République de Paris, Monsieur Yves BOT, qui m'a reçu à deux reprises en mars et juin 2004, de tout faire «pour retrouver les commanditaires et les exécutants de l'assassinat de mon mari», semble avoir été oubliée par l'actuel Procureur de la République de Paris qui a fait connaître la semaine dernière son avis défavorable à la délivrance de deux mandats d'arrêts visant deux possibles exécutants de cet assassinat.

Comment dois-je comprendre les difficultés auxquelles s'est heurtée la Juge d'Instruction pour obtenir la déclassification de certains documents, après que le Président de la Commission Consultative du Secret Défense ait fait connaître son mécontentement auprès des Ministres de la Défense et de l'Intérieur pour le non respect de la loi du 8 juillet 1998?

Comment admettre que sur l'ensemble des documents portés à la connaissance de la Commission, aucun ne concerne la période cruciale 1994-1997 ? Cette rétention m'autorise à penser que des documents essentiels à la compréhension de cette affaire n'ont pas été portés à la connaissance de la Commission, ce qui constitue à mes yeux une entrave intolérable à la manifestation de la vérité.

Quelques jours après la délivrance des mandats d'arrêt par la Juge d'Instruction qui passait outre l'avis négatif du parquet en précisant dans les mandats que l'enquête menée établissait que mon mari avait été assassiné, j'ai été reçue le vendredi 20 octobre par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Faut-il rappeler que jusqu'à présent, aucun Ministre d'Etat, aucun Garde des Sceaux n'avait pris la peine de me recevoir ?

A cette occasion, le Ministre des Affaires Etrangères a pris devant moi un certain nombre d'engagements : d'une part que l'Etat Français ne transmettrait jamais le dossier de l'assassinat de mon mari aux autorités djiboutiennes ; d'autre part il acceptait que l'Etat Français sollicite que je sois entendue en qualité de témoin devant la Cour Internationale de Justice.

Enfin, le Ministre insistait pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances de l'assassinat de mon mari.

Je souhaiterais que ces engagements soient rapidement traduits en actes, d'autant que j'ai eu la très désagréable surprise d'entendre des propos tenus par Monsieur DOUSTE-BLAZY le dimanche 22 octobre sur canal +, où il envisageait encore toutes les hypothèses sur les circonstances de la mort de mon mari, ne tenant pas compte ainsi des conclusions de l'enquête rappelées par le Magistrat Instructeur, Madame Sophie CLEMENT et des rapports du Parquet Général de Paris, transmis depuis plus de trois ans à la Chancellerie, retenant explicitement l'assassinat de mon mari.

S'il n'appartient pas au Gouvernement d'interférer dans le cours d'une procédure judiciaire comme ce fut le cas du quai d'Orsay lorsqu'il a assuré que le dossier d'instruction serait transmis aux autorités djiboutiennes, il lui revient en revanche de collaborer à la manifestation de la vérité en remettant au Juge d'Instruction la totalité des documents pouvant avoir un lien avec cet assassinat.

C'est seulement à cette condition que ma confiance dans nos institutions républicaines sera restaurée, l'assassinat d'un Magistrat et son élucidation ne relevant pas de la rubrique des faits divers ou de la vie privée. Il met en cause le fonctionnement de l'Etat, la Justice et la Démocratie.

De nombreuses personnalités du monde politique associatif et culturel l'ont compris, en joignant leurs signatures à un appel pour la vérité sur l'assassinat de Bernard BORREL, que j'ai l'honneur de vous transmettre. La décision de la promotion des auditeurs de justice 2006 de se baptiser «promotion Bernard BORREL» relève aussi de cette prise de conscience.

Sachez également que des menaces physiques sont actuellement exercées sur des témoins, en particulier djiboutiens, et il est indispensable que leur protection soit assurée.

Je souhaite enfin pouvoir vous apporter des compléments d'information et, dans cette perspective, vous demande de bien vouloir me recevoir avec mes enfants et accompagnée de mes avocats.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur Le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Elisabeth BORREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth Borrel', with a long horizontal line extending to the right.

**Pièces jointes :**

- . mon livre « Un juge assassiné »
- . appel pour la vérité